

LW 16.11.99

«La prison n'est pas faite pour les jeunes»

Table ronde à la Kulturfabrik à Esch/Alzette

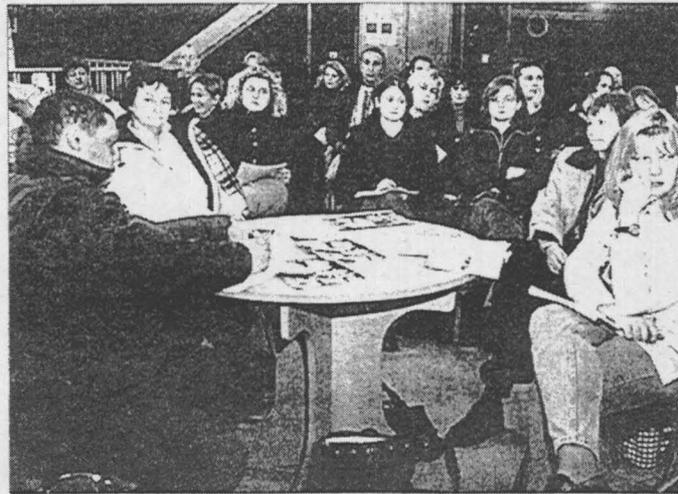
L'association «Jeunes en détresse» avait convié à une table ronde à la Kulturfabrik à Esch/Alzette sur le thème «Les enfants délinquants face à la justice luxembourgeoise». Quelque 50 intéressés, en majeure partie des intervenants professionnels des maisons de placement de Schrassig et de Dreibern, avaient réservé une suite favorable à l'invitation, boudée cependant par la presque totalité des institutions et associations prévues.

Le ministère de la Famille et de la Jeunesse était représentée par le conseiller de gouvernement Mill Majerus, l'Association nationale des communautés éducatives (ANCE) par son président Robert Soisson, l'ACAT, Action chrétienne pour l'abolition de la torture, par sa secrétaire Elisabeth Engelmann, INFO-Prison par André Thomé, secrétaire, l'OGJ par Jean-Luc Frast, secrétaire responsable pour les affaires de jeunesse, et les maisons de placement de Schrassig et de Dreibern par le directeur Armand Lemal. Le pédagogue Jean-Marie Wagner modérait les débats auxquels assistait également un père concerné.

Lors du brassage d'idées parfois contradictoires, il fut essentiellement question des droits sociaux des jeunes délinquants, de l'éducation, de la profession de la liberté, de la dignité et de l'assistance en milieu fermé.

La présidente de l'association organisatrice, Beatriz Carrilho, salua l'assistance et renvoya sans ambages aux problèmes inhérents aux placements de jeunes délinquants par l'Etat, cita essentiellement les questions d'éducation, de formation et d'aide sociale et formula le désir de voir augmenter le nombre du personnel qualifié.

André Thomé rappela que le premier enfant mineur du pays a dû être placé en 1957 et cita quelques chiffres alarmants: 22 jeunes étaient placés en 1990, 33 en 1993 et 61 en 1997, dont huit garçons et une fille mineurs. 90 pour-cent sont placés par les instances judiciaires. Il dénonça le milieu peu adéquat - «La prison n'est pas faite pour les jeunes» - et le manque de formation du personnel, dénonça le fait que la section fermée de Dreibern est une mini-prison et déplora par la suite que le projet de loi au sujet de



Une cinquantaine de personnes assistaient à la table ronde

l'institution d'un ombudsman n'ait pas été ratifié avant les élections législatives de cette année.

«Les prisons sont les écoles du crime»

Robert Soisson plaida pour «l'emprisonnement des enfants en milieu socio-éducatif mi-clos» uniquement pour le cas d'une ultime solution «en dernier ressort» et estima que la politique de placement est abusive, de sorte qu'il invoqua les stipulations de la convention internationale sur les droits de l'enfant. Il faudrait intensifier les efforts au sein des familles à risques, notamment par voie du soi-disant «family support» largement pratiqué dans les pays voisins. Les responsables devraient réfléchir à la question de savoir si le placement est la meilleure solution et investir davantage dans les capacités éducatives des parents. L'article 11 de la loi stipulant que les parents sont déchus de l'autorité parentale devrait être modifiée et la possibilité devrait être donnée aux jeunes de mieux faire valoir leurs droits afin que soit nuancé l'adage selon lequel les prisons sont les écoles du crime.

Elisabeth Engelmann rappela les finalités de son association et mit en garde contre les abus éventuels de mettre l'enfant en péril par le biais de mesures disciplinaires attendant à un traitement inhumain et dégradant. Aussi dénonça-t-elle dans ce

contexte comme peine l'isolement jusqu'à 20 jours, mesure à abolir selon elle, et plaida-t-elle pour une responsabilisation accrue des jeunes notamment par voie de droit de recours à une personne neutre externe au procédé juridictionnel.

Mill Majerus souligna que ce n'est pas le ministère, mais bien le juge qui place les jeunes délin-

quants. Selon lui, le juge se déplace dans les centres et le procureur général d'Etat assume ses responsabilités dans le prononcé des peines, leur exécution et les mesures disciplinaires. Souvent, le placement est opéré sous pression. Il plaida également pour le «family support», nuança les stipulations de l'article 11 quant à la déchéance de l'autorité parentale qui s'impose dans les cas où il y a abus de la part des parents, constata une nette progression du nombre de jeunes délinquants placés parmi les enfants adoptés et réfugiés et énuméra les droits concrets réels des enfants placés.

Armand Lemal expliqua le fonctionnement à l'intérieur des maisons de placement, alors qu'un père concerné plaida avec ferveur pour l'instauration d'une psychiatrie juvénile faisant cruellement défaut au Luxembourg.

Pour Jean-Luc Frast, tout le système d'éducation n'est pas adapté, car trop restrictif. Il reconnut comme l'une des raisons majeures du placement le manque de communication entre les jeunes et leurs parents.

La table ronde se poursuivit en soirée par un concert reggae donné par Omega Radics. z.r.